

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 MAI 1837.

*Rapport de M. ISIDORE FALLON , au nom de la commission des
naturalisations, sur la pétition du sieur DUPONT.*

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS ,

Le sieur Hypolite-Joseph Dupont , négociant , domicilié à Dour , arrondissement de Mons , avait d'abord demandé la grande naturalisation , et subsidiairement la naturalisation ordinaire.

Depuis lors il s'est adressé à la Chambre , le 21 décembre 1836 , pour l'informer qu'il réduit sa demande à la naturalisation ordinaire.

Il est né à Gusseignies (France) , le 16 août 1783 , et il est venu s'établir à Dour en 1808 , où il a acquis des propriétés et a résidé jusqu'aujourd'hui. L'autorité locale certifie qu'il y jouit de l'estime et de la considération de ses concitoyens , et que sa conduite est à l'abri de tout reproche.

Le bourgmestre de Dour certifie en outre que , dans le cours de l'année 1831 , le pétitionnaire a fait de fréquentes absences nécessitées par ses relations commerciales , tant en Belgique qu'en pays étrangers.

Le sieur Dupont invoque ce certificat , pour justifier que c'est par des circonstances indépendantes de sa volonté , qu'il a été empêché de faire la déclaration prescrite par l'art. 133 de la Constitution.

Le président-rapporteur ,

FALLON (ISIDORE).